

Séance d'information sur l'entrée à l'école de votre enfant

Mardi 28 avril 2026
20h00



La conférence pas à pas

- Présentation de notre établissement
- Bien démarrer l'école
- Educatrice sociale en milieu scolaire
- Parole au répondant informatique de l'école
- Santé en milieu scolaire
- Service PPL en milieu scolaire
- Chargé de prévention
- UAPE





Cette
conférence,
c'est...

- un premier contact
- des informations générales
- un moyen d'amorcer une transition en douceur

Notre établissement scolaire

Anne-Laure Emmenegger
Directrice





Scolarité obligatoire

Cycle 1 - primaire

- 1P à 4P
- De 4-5 à 7-8 ans

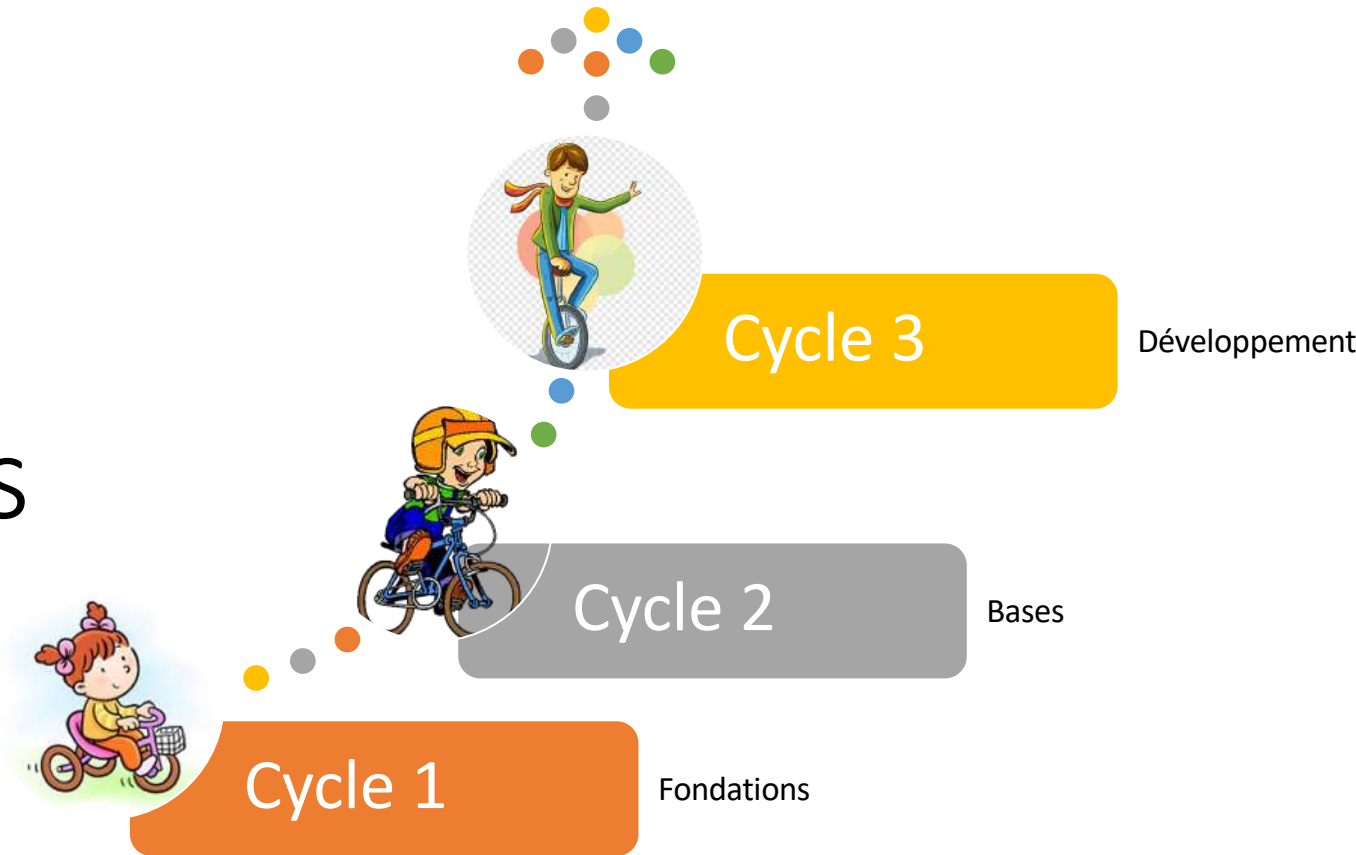
Cycle 2 - primaire

- 5P à 8P
- De 8-9 à 11-12 ans

Cycle 3 - secondaire I

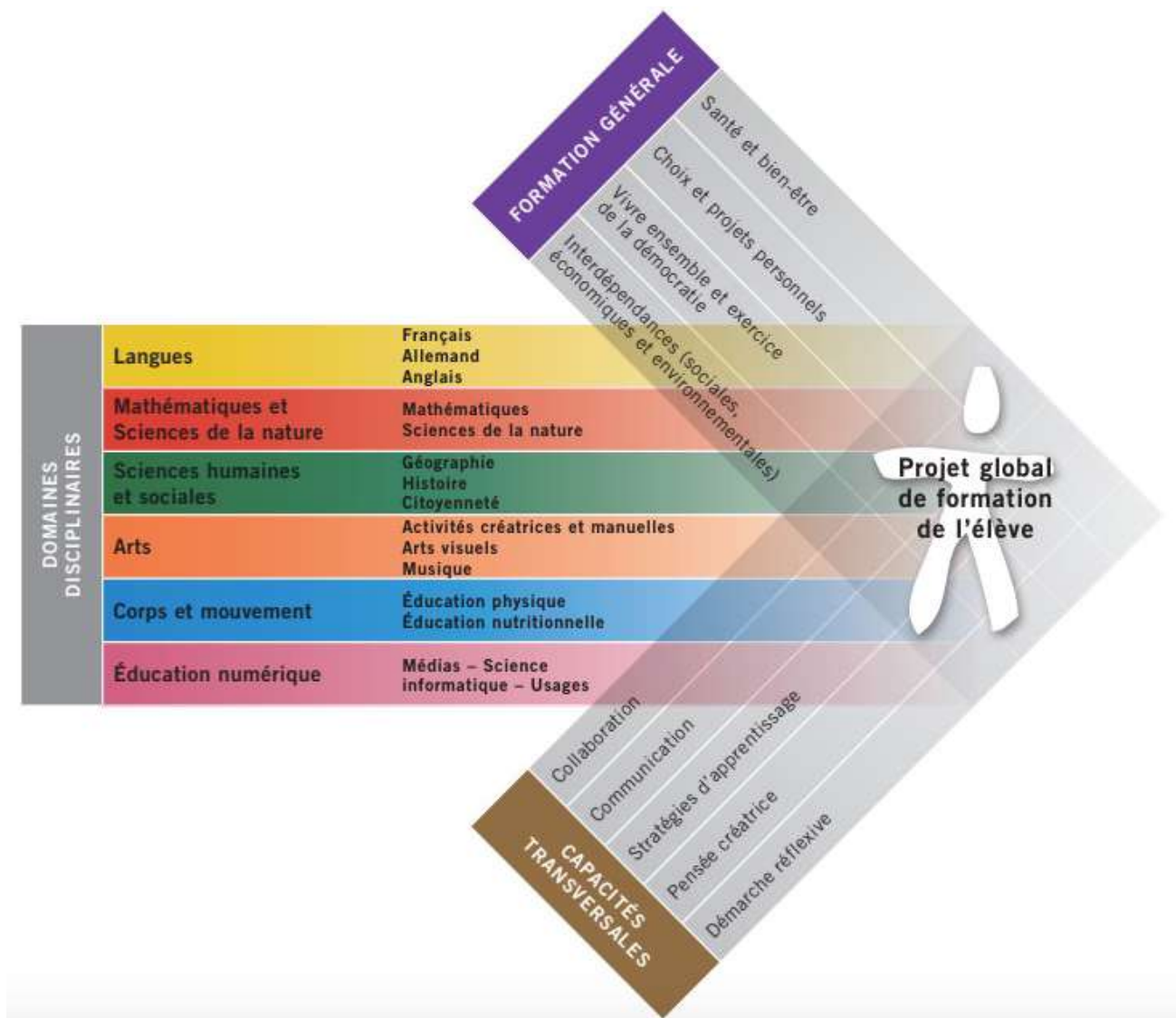
- 9S à 11S
- De 12-13 à 14-15 ans

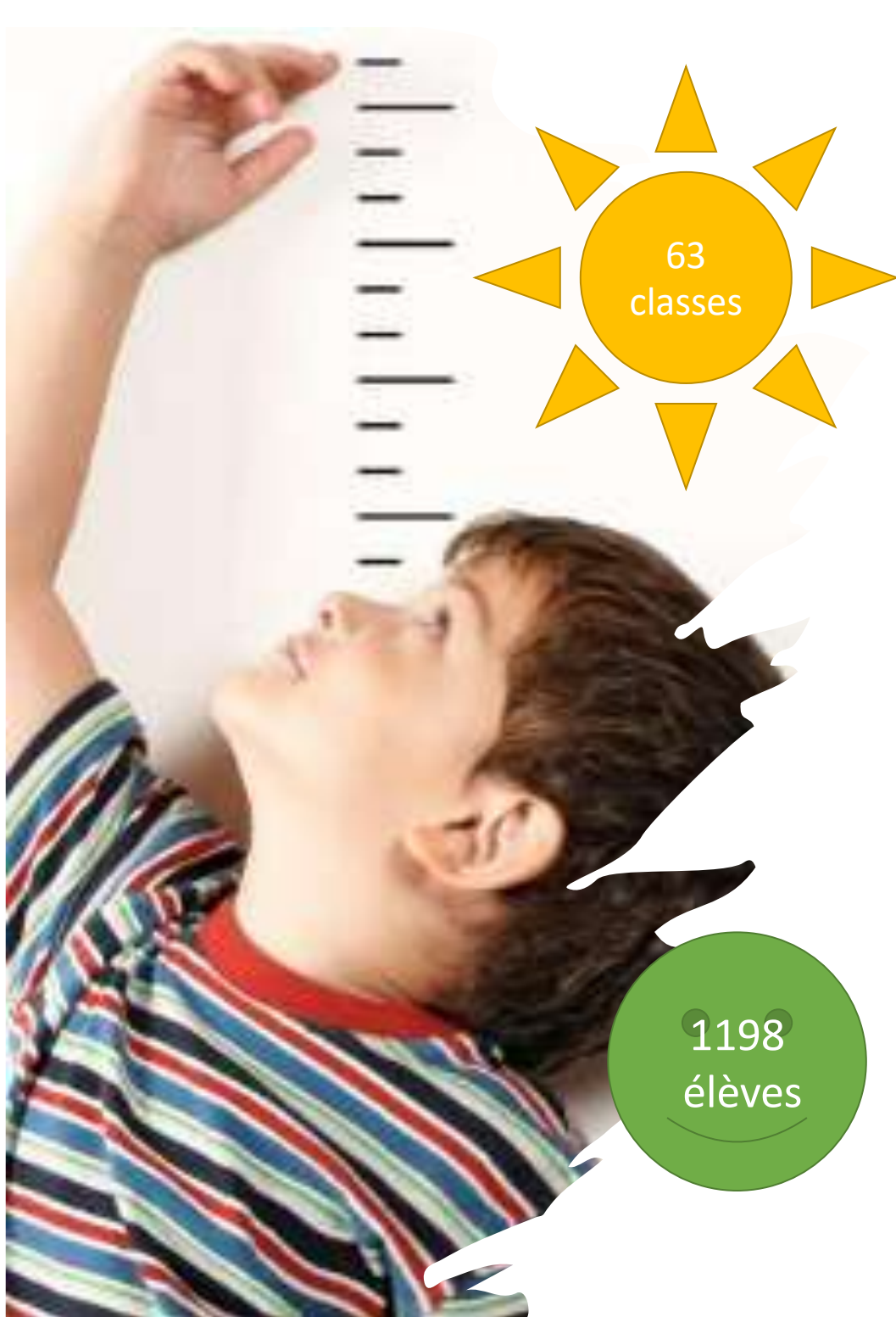
Cycles scolaires



Le plan d'études romand (PER)

- <https://portail.ciip.ch/per/domains>





Des équipes soudées

Administration

- Conseil de direction
- Secrétaires
- Logisticienne
- Bibliothécaires

Corps enseignant

- Team cycle 1
- Team cycle 2
- Team cycle 3
- Soutien

Service PPL

- Psychologue
- Psychomotricienne
- Logopédistes

Service santé

- Médecins
- Infirmière
- Médiatrices et médiateur

Service éducatif

- Educatrice en milieu scolaire

Service d'orientation professionnelle

- Psychologue conseiller en orientation

1198
élèves

Organisation de notre établissement

Puidoux-
Chexbres

Bourg-
en-
Lavaux

classes
1P à 12R

classes
1P à 8P





Aude Conus

Doyenne Cycle 1



Aurélie Debail

Doyenne Cycle 1



Annick Guinnard

Doyenne Cycles 1-2



Nicolas Blanc

Doyen Cycle 2



Frédéric Bosset

Doyen Cycle 3



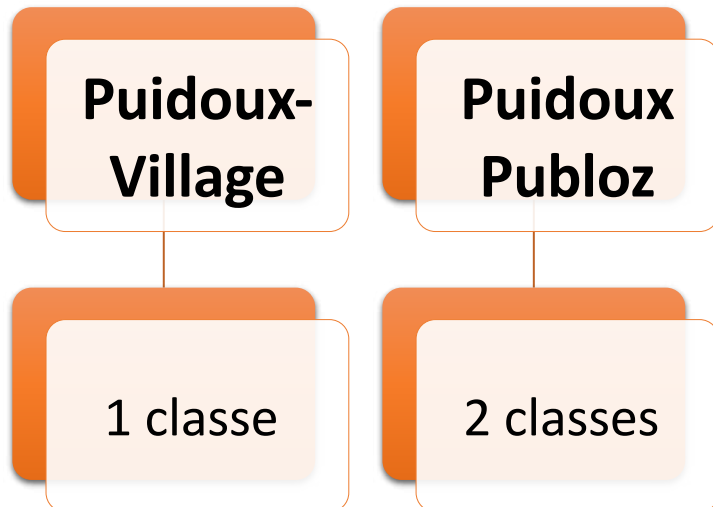
Karin Ducommun

Doyenne Cycle 3

Les doyennes et doyens

Nos classes 1-2P (école enfantine)

Présentation des enseignantes 1-2P



L'école enfantine

Aurélie Debail & Aude Conus,
doyennes du cycle 1

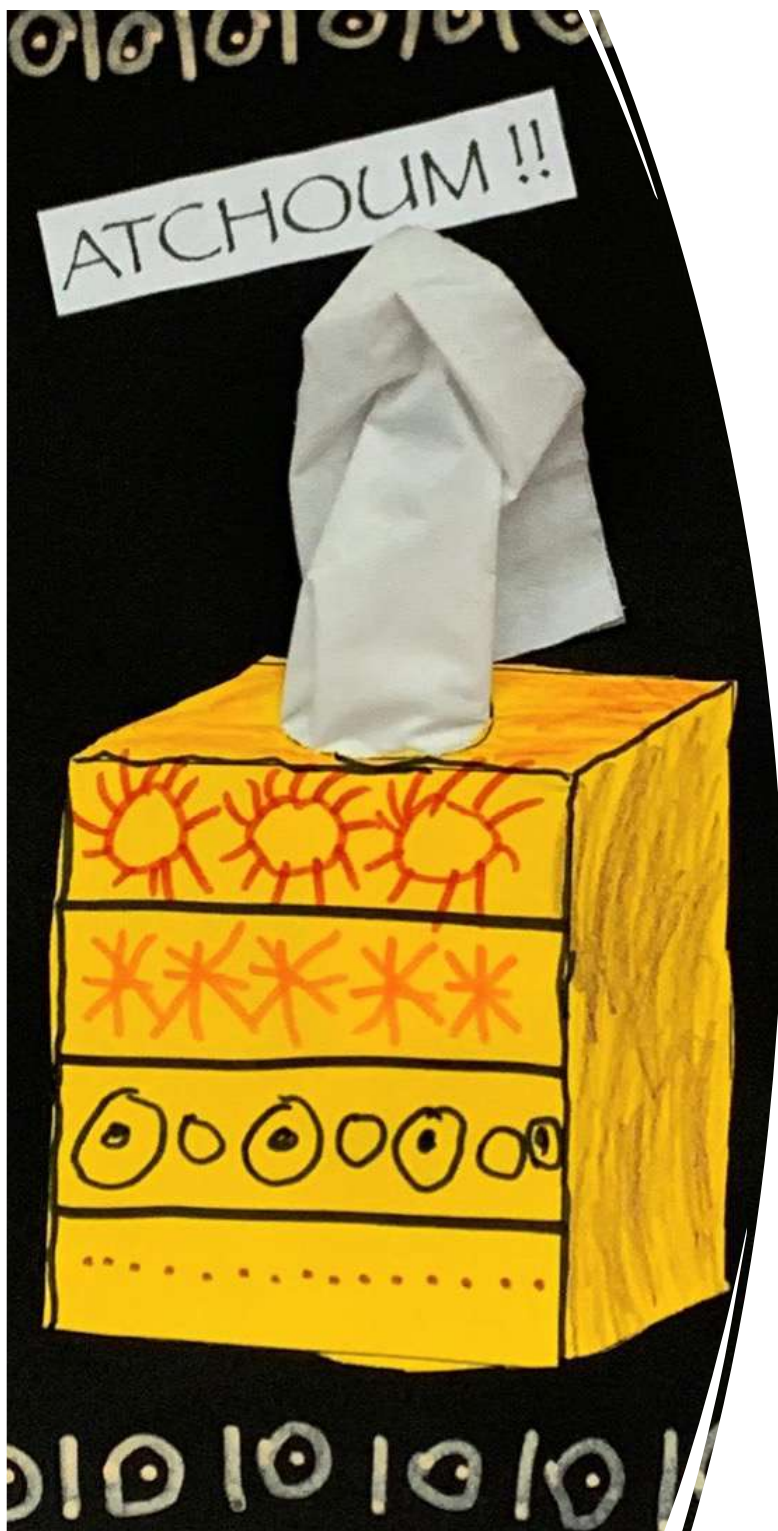
aurelie.debail@edu-vd.ch

aude.conus@edu-vd.ch



Entre l'école et la famille:
Un lien indispensable!





Les enjeux des deux premières années

La socialisation

Le respect de soi et des autres

L'autonomie

Gestes psychomoteurs

La construction des savoirs

Horaires

Bourg-en-Lavaux:

Matin: 8h40 (prise en charge) - 12h00

Après-midi: 14h00 (prise en charge)-
15h30

Puidoux-Chexbres:

Matin: 8h15 (prise en charge)- 11h35

Après-midi: 13h30 (prise en charge)-
15h00

Sonneries 5 minutes avant la prise en charge.

lu	ma	me	je	ve
Tous	Tous	2P	Tous	Tous
2P	1P		2P	2P

Premier jour : horaire spécial

Sport et mouvement

- Gym deux fois 45 min
- Rythmique une fois 45 min
- Natation 6 semaines de suite durant l'année



A close-up photograph of a spiral-bound notebook. The notebook is open, showing several pages. A black pen is resting on the pages, with its tip pointing towards the bottom right. The pages are white with some faint markings, possibly a calendar or a list. The spiral binding is visible on the left side. The image is partially cut off on the right side, blending into the white background of the slide.

Contacts avec les enseignant·e·s

-
- L'enseignante prendra un premier contact avant la rentrée.
 - Une réunion de parents par année scolaire.
 - Différence garderie/école = pas de retour journalier.
 - L'enseignant·e = première personne de contact, tout au long de la scolarité.
 - Échanges via le Cahier de Communication.



Informations de l'école

- ❖ La vie de la classe
 - *Sorties*
 - *Animations*
 - *Activités diverses*
- ❖ La situation de l'élève et son évolution

Informations de la famille

- ❖ Absences et demandes de congé
 - ❖ Information(s) à transmettre à l'enseignant·e
-

Des contacts réguliers entre la famille et les enseignant·e·s

En tout temps un rendez-vous peut être demandé.

Il faut pouvoir joindre la famille en cas d'urgence !

Modifications d'adresse et/ou de numéro de téléphone:
à transmettre à l'enseignant·e **et** à la direction de l'établissement scolaire.

Droits des parents

Art. 129 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents sont :

- **informés** régulièrement
 - **entendus** avant toute décision importante
 - **invités:**
 - au moins une fois par année à rencontrer les enseignant·e·s de leur enfant lors d'une séance d'information collective
 - par le/la maître·sse de classe à le/la contacter s'ils souhaitent un entretien individualisé
 - **représentés** au Conseil d'Établissement
 - **consultés**, directement ou par l'intermédiaire de leurs associations, sur les projets de loi ou de règlement qui les concernent plus particulièrement
-

Devoirs des parents

Art. 128 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents :

- **soutiennent** le développement physique, intellectuel et moral de leur enfant ; ils le/la soutiennent également dans sa formation
- **respectent** l'institution scolaire et ses représentant·e·s
- **assistent** aux séances d'information collectives

Les enseignant·e·s coopèrent avec les parents à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument notamment la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi, à moins que cette tâche n'ait été confiée à une autre personne ou à une organisation.

Afin de contribuer à assurer la sécurité des enfants dans leur école, les adultes non professionnels n'entrent pas dans les bâtiments scolaires pendant les cours sans avoir rendez-vous (Art. 145 de la LEO).

Fréquentation de l'école

L'école est obligatoire

Art. 69 LEO

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture fixe les dates des vacances.

- La durée des vacances est de **14 semaines** au cours de l'année scolaire.
 - > **Calendrier des vacances** : <https://www.epscl.ch>

Demandes de congé

Art. 54 RLEO (extrait)

- **Sur demande écrite et motivée des parents, le directeur/la directrice peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il/elle en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.**
 - Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.
 - **Toute demande de congé est à adresser:** par écrit, à la direction de l'établissement, qui informera les parents de sa décision par courrier.

Congés joker

- Maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire
- L'annonce d'un congé joker se fait à la maîtresse ou au maître de classe, au moins 2 jours à l'avance.
- Les congés joker ne sont pas possibles :
 - le premier jour d'école de l'année scolaire ;
 - lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
 - les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de d'examen



Facilitateurs

Moi parent, que puis-je faire pour préparer mon enfant à son entrée à l'école?

Mon enfant
va bientôt
commencer l'école



Quelques idées
pour faciliter
ses débuts en
première année

Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

- Encouragez et félicitez votre enfant à chaque essai
- Accompagnez votre enfant le premier jour!



Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

➤ L'habituer :

- à se vêtir et se dévêtir seul·e
- à être autonome pour aller aux toilettes
- à quitter sa peluche préférée pour sortir



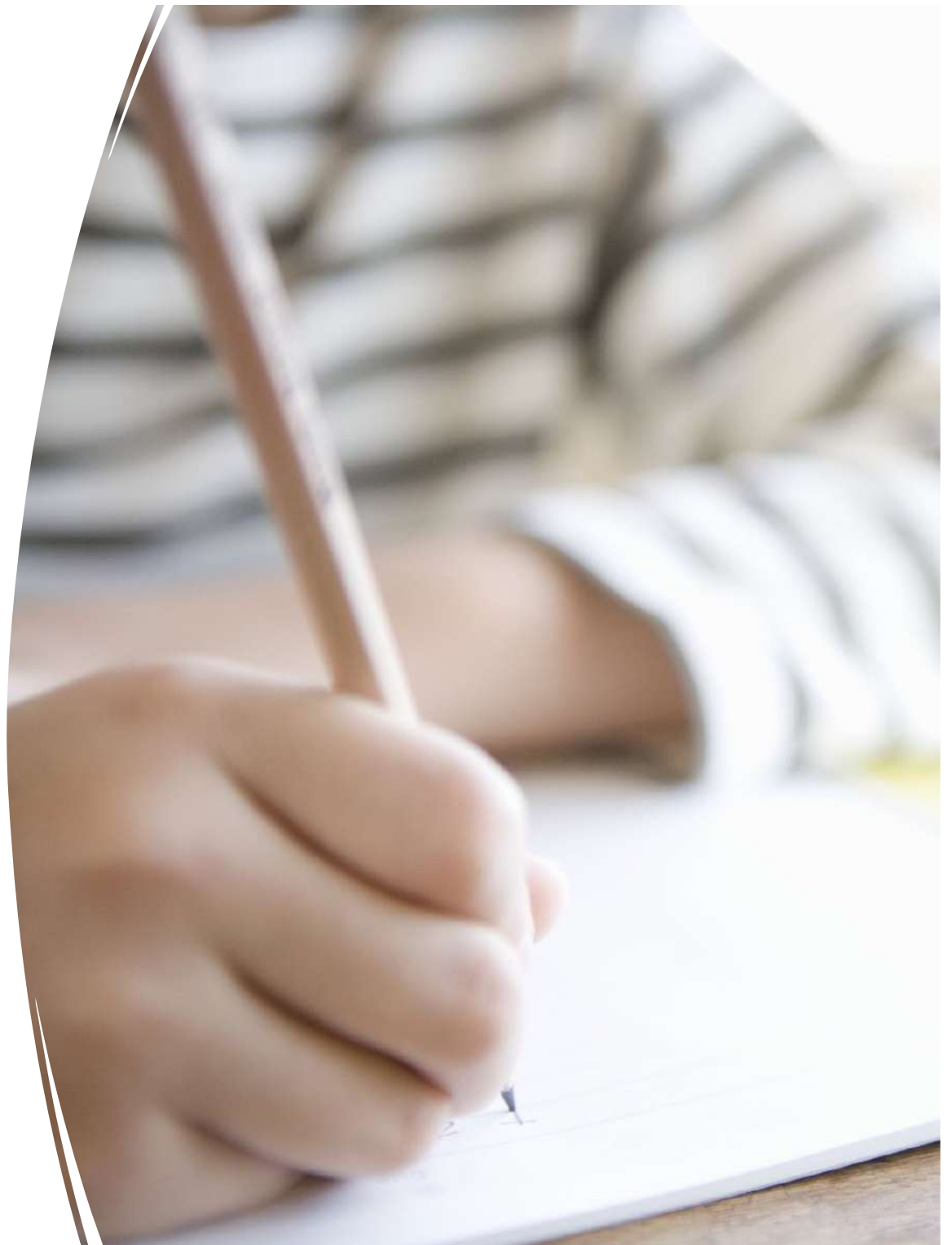
Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

- **Préparer la séparation** avec son enfant
Lui montrer le plaisir de le/la voir grandir et prendre son envol
- **Montrer la confiance** que vous portez à sa/son futur·e enseignant·e
- **Préparer avec lui/elle les affaires** dont il/elle aura besoin



Pédagogie spécialisée et soutien

- Contacter Annick Guinnard pour Puidoux-Chexbres (annick.guinnard@edu-vd.ch) ou Aude Conus pour Bourg-en-Lavaux (aude.conus@edu-vd.ch)
- Doyennes de la pédagogie spécialisée et du soutien pour obtenir des informations et préparer au mieux l'accompagnement de votre enfant si :
 - elle ou il est suivi par le SEI (service éducatif itinérant) ;
 - vous, un spécialiste ou votre entourage remarquez des singularités dans son développement.
- Il est important de co-construire l'accompagnement spécifique qui facilitera le démarrage de votre enfant à l'école.





Intervenantes et intervenants en classe

Assistantes à l'intégration

Enseignantes ou enseignants spécialisés

Enseignantes ou enseignants d'appui

Educatrices en milieu scolaire

Stagiaires

Jennifer Hauert

Educatrice en milieu scolaire - ESS

j.hauert@feec.ch

Champ d'action : Difficultés comportementales/socioéducatives, relations école-famille-réseau, soutien ponctuel à la famille, co-réflexion avec enseignants autour de besoins éducatifs spécifiques, dynamique de classe, climat scolaire, prévention, etc.

Demande d'intervention : par l'enseignant - validée par doyen

Processus : Evaluation situation (jusqu'à 4 semaines) – projet d'intervention – collaboration avec l'enseignant – rapport final transmis à l'école et aux parents

Suivi : selon évaluation, mais en moyenne 3 mois reconductible, hors de la classe ou en classe
Passage dans les classes en début d'année, soutien ponctuels possibles hors suivi (conseil).

Echanges et collaboration à valoriser avec les enseignants – complémentarité des regards

Ne pas rester seul avec un questionnement ou problème, ressources hors école :

- Histoire de parents : 0848 044 444 - www.histoires-de-parents.ch
- Pro Juventute 7/7- 24/24 : 058 261 61 61 - www.projuventute.ch/fr/conseils-aux-parents
- Canton de Vaud - carnet d'adresses ressources parents : www.vd.ch/population/enfance-jeunesse-et-famille/carnets-dadresses

Frédéric Bosset, doyen

Personne ressource pour l'éducation numérique

Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant.e.

CADRE FAMILIAL



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

ENSEMBLE



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Abo Réactions à l'étude PISA

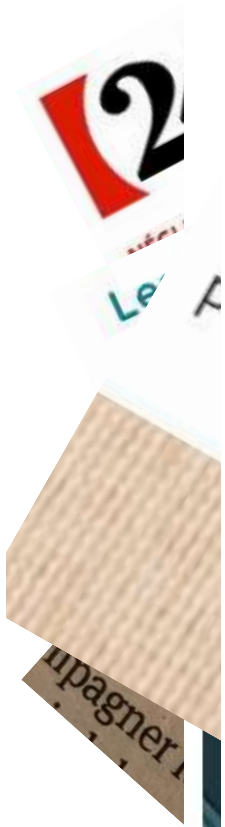
«Une catastrophe! Nous devons éloigner les enfants des écrans»

En Suisse, un quart des jeunes lisent mal. Politiciens et scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Mais ils critiquent également le test PISA.



Alexandra Aregger

Publié: 07.12.2023, 14h31



4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer

Pas d'écrans le matin



Les écrans (TV, jeux vidéos) sont des capteurs d'attention. Or l'attention est essentielle pour les apprentissages scolaires. L'écran sur-stimule l'attention non volontaire. L'enfant est capté par les stimuli visuels et sonores ultra rapides, changeant à l'écran. Son attention s'épuise au bout de 15 minutes. L'enfant qui regarde un écran le matin fatigue son système attentionnel avant d'arriver en classe. Or un enfant dont l'attention est fatiguée est un enfant qui bouge, qui parle, qui fait tomber ses affaires... et qui ne parvient plus à se concentrer ! Ce mécanisme freine le développement de son attention volontaire, requise pour le travail scolaire. Ses résultats scolaires peuvent chuter.

Pas d'écrans avant de s'endormir



Le sommeil qui se forme avec les dernières images perçues sera de moins bonne qualité car l'image animée, même adaptée, n'est pas une activité calme pour le cerveau de l'enfant. Elle est trop stimulante émotionnellement. L'écran diffuse une lumière bleue (LED) qui inhibe la mélatonine, hormone régulatrice du sommeil, empêchant l'enfant de s'endormir naturellement.

Dernier conseil : RESPECTER LES LIMITATIONS D'ÂGE

L'enfant apprend... en imitant. S'il est exposé à des contenus inadaptés c'est-à-dire violents ou pornographiques, ces images produiront sur lui un effet traumatisant et excitant. Il peut développer une appétence pour ce type de contenus et parfois tenter de les reproduire. L'image violente « manipule » le cerveau émotionnel de l'enfant. Le discours secondaire du parent ou sa présence aux côtés de l'enfant durant le visionnage du film ne diminuent pas la charge émotionnelle de l'image et son pouvoir sur l'enfant.

Pas d'écrans durant les repas



La télévision allumée durant les repas familiaux empêche votre enfant de vous parler et vous lui parlez moins. Un enfant qui grandit avec une télévision allumée en permanence acquerra un vocabulaire plus pauvre, un langage moins riche. Chez les enfants de 15 mois à 4 ans, 2 heures de TV quotidienne aboutissent à multiplier par trois la probabilité de voir apparaître des retards de développement de langage.

Le contenu anxigène de certains programmes (en particulier le journal télévisé) a des répercussions sur le comportement et la gestion des émotions de l'enfant même s'il est trop jeune pour comprendre. Lui expliquer ne modifie pas ses émotions.

Pas d'écrans dans la chambre de l'enfant



La présence d'un écran dans la chambre de l'enfant diminue son temps de sommeil. Avec la télévision, l'ordinateur, la tablette... dans la chambre de l'enfant, les parents n'ont pas la possibilité de contrôler ce que leur enfant regarde. S'ils lui interdisent verbalement de regarder les contenus inadaptés, ils lui confèrent une trop grande responsabilité.

Sans écrans dans sa chambre, l'enfant apprend à développer des compétences essentielles : activités sensori-motrices, jeux de faire semblant, jeux symboliques, graphisme, nécessaires pour le développement de sa pensée, son attention, sa socialisation.



Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire.

Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par l'enseignant.e.

CADRE FAMILIAL



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage des **réseaux sociaux** et les **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par un adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec un adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

ENSEMBLE



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Chercher

ACCUEIL LIENS CONTACT

Centre de Lavaud

Etablissement primaire et secondaire

Centre Lavaux

Retour à la page d'accueil

Direction Vie scolaire Bâtiments Transports Parascolaire Autorités

Prévention écrans

Imprimer

Quelques liens sur des sites contenant des informations liées aux dangers d'internet :

- www.prevention-web.ch
- [Règle des 3-6-9-12](#)
- ciao.ch
- skppsc.ch
- www.actioninnocence.org
- www.cybersmart.ch
- www.jeunesetmedias.ch
- www.jeunesetviolence.ch

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Agenda
- Bibliothèque scolaire
- Appuis - répétiteurs
- Prévention écrans
- Choeur
- Cantine du Verney

epscl.ch



BEN
QUOI...

C'EST TOI QUI
M'AS DIT DE METTRE MON
TÉLÉPHONE DANS UNE BOÎTE
PENDANT UNE HEURE !

Béné
dicte



Locaux et mobilier

Transports scolaires

Contrôles médicaux et dentaires

Subsides courses, camps, activités hors bâtiments

Devoirs surveillés

Parascolaire

Responsabilités
intercommunales

Les autres intervenants

- **Patricia Benedetto**, infirmière scolaire
- **Pervenche de Tribolet**, responsable PPLS
- **Ana Garcia Borboen**, Police Lavaux
- **Morena Pidoux & Nadège Dupraz**, UAPE

Santé en milieu scolaire

Patricia Benedetto, infirmière
en milieu scolaire,
[servicesante.eps.centrelavaux
@avasad.ch](mailto:servicesante.eps.centrelavaux@avasad.ch)
079 159 06 84



- Retourner le formulaire de pré-rentrée
- Signaler les particularités en rapport avec la santé de votre enfant
- Entretien individuel en 2P



Secrétariat PPLS région Lavaux-Riviera:
> **0840 100 300 (taper 4) le matin**
> **demande en ligne possible:**
<https://prestations.vd.ch/pub/101423/>

Equipe PPLS

Psychologie

- Evaluation des situations de souffrance chez les enfants et adolescents, propositions de prise en charge
- pervenche.de-tribolet@vd.ch (Responsable d'équipe)
- caroline.delessert@vd.ch
- ariane.baud@vd.ch

Logopédie

- Soutien à la communication, au langage oral et écrit et à la compréhension des mathématiques
- laure.fagioli-zanier@vd.ch
- nina.saric@vd.ch
- luisa.miranda-oliveira@vd.ch

Psychomotricité

- Travail sur la motricité globale et fine, schéma corporel, tonus, sens de l'équilibre, etc.
- christine.mellet-pahud@vd.ch

LOGOPEDIE



Repères : à 4 ans, votre enfant...

- ... comprend généralement bien.
- ... peut raconter des choses simples.
- ... a du plaisir à parler.

C'est normal si il / elle...

- ... ne prononce pas bien certains sons (CH-J-L-R-TR...)
- ... fait parfois des phrases un peu maladroitement.

Pour l'aider à progresser

langage = outil de **communication**



Raconter
des histoires



Chanter des
comptines



Faire des
jeux

Les
logopédistes
spécialistes
langage et
communication

Bégaiement

Difficulté à s'exprimer

Comprend mal quand on lui
parle

Difficulté à entrer en
communication

PSYCHOMOTRICITE

Repères : à 4 ans, votre enfant ...

... a plaisir à bouger et partager du temps de jeu avec d'autres enfants.

... peut courir et sauter.

... peut s'habiller et se déshabiller seul.

...manipule de petits objets et s'amuse avec des crayons.

C'est normal si il /elle...

... met parfois les chaussures ou habits à l'envers.

... fait quelques chutes ou maladroites.

Pour l'aider à progresser

limiter les écrans



Bouger



Sortir en
extérieur



Jouer
ensemble

La
psychomotricienne,
spécialiste du corps
sur l'aspect...

Moteur

(motricité globale et fine)

Sensoriel et perceptif

émotionnel

relationnel

POLICE LAVAUX
Sgtme Ana GARCIA BORBOEN
Chargée de prévention

1-2P

**CLASSES CENTRE LAVAUX : CULLY - GRANDVAUX - CHEXBRES - PUIDOUX -
PUIDOUX-VILLAGE**

1-2P

CLASSES LUTRY : CORSY - GRAND-PONT - SAVUIT

Les enfants sont suivis tout au long de leur scolarité obligatoire, dès la première.

PROGRAMME DE PASSAGE DANS LES CLASSES DE 1-2P

PREMIER PASSAGE (EN CLASSE + A L'EXTÉRIEUR) ENTRE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Objectif général :

- Traversée de la route en sécurité
- Restituer dans l'ordre, les 4 étapes pour traverser la route en toute sécurité
- Citer les différentes parties de la route et les usagers.



DEUXIÈME PASSAGE (EN CLASSE + A L'EXTÉRIEUR) ENTRE AVRIL ET MAI









Objectif général :

- Traversée de la route en sécurité
- Démontrer dans l'ordre, les 4 étapes pour traverser la route en toute sécurité
- Citer les différentes parties de la route et les usagers
- Différencier les 3 phases d'un feu de signalisation



Traversons ensemble

Connais-tu la règle de base pour traverser la route ?
Relie les images aux symboles.

	Ecouter 
	S'arrêter avant la bordure 
	Traverser en marchant 
	Regarder des deux côtés 



POLICE LAVAUX

Le gilet LUMI sera introduit dès la rentrée scolaire 2026/27 dans les classes enfantines.
Afin de répondre aux exigences actuelles de visibilité.
(norme EN 17353 type AB, pour une visibilité améliorée de jour comme de nuit).





POLICE LAVAUX

QUESTIONS ?



Merci !



UAPE

Piccolino sur trois sites :


- La Capite pour les 1-8P de Cully
- Le Chat Perché pour les 1-6P de Grandvaux

La Fontaine Magique:

- Puidoux Verney 1P-6P
- Puidoux Publoz 1P-4P
- Chexbres Praz-Routoz 5-6P

(En fonction des enclassements)

Coordinatrice à l'inclusion
(Mme Gonzalez)



UAPE Bourg-en- Lavaux

Horaires et vacances

- Ouverture de la Capite et du Chat Perché à 7h00
- Fermeture des structures à 18h30. Les parents sont priés de venir au plus tard à **18h15** afin que le personnel ait le temps de ranger et fermer à l'heure.
- Les mercredis ainsi que les vacances scolaires se passent à la Capite, exceptés les deux semaines avant la rentrée d'août.
- Les présences durant les vacances scolaires se font uniquement sur inscriptions
- Les UAPE ferment 4 semaines dans l'année :
- 3 semaines en été (deux dernières semaines de juillet et première semaine d'août)
- 1 semaine entre Noël et Nouvel-an

UAPE Puidoux- Chexbres

Horaires et vacances

- Ouverture à 7h00
- Fermeture des structures à 18h30. Les parents sont priés de venir au plus tard à **18h15** afin que le personnel ait le temps de ranger et fermer à l'heure.
- Les mercredis ainsi que les vacances scolaires se passent au Verney.
- Les présences durant les vacances scolaires se font uniquement sur inscriptions
- Les UAPE ferment 5 semaines dans l'année :
 - 3 semaines en été (dernière semaine de juillet et deux premières semaines d'août)
 - 1 semaine entre Noël et Nouvel-an
 - 1 semaine à Pâques

UAPE

- Quelques points importants
- l'UAPE favorise l'autonomie de l'enfants
- Un moment de calme est proposé aux 1P les 6 premiers mois en début d'après-midi
- Les trajets école-Uape sont font à pied ou en bus.
- Les UAPE ne sont pas en lien avec l'école. Toutes les informations importantes doivent aussi nous être transmises par téléphone (maladie, sorties scolaires, camps, etc)
- Un entretien avec une éducatrice vous sera proposé avant la rentrée scolaire



accueil familial de jour

Route du Verney 24, Puidoux 021/946.38.15

accueil.familial@enfancelavaux.ch

Coordinatrice : Marina Balimann



- L'accueil familial de jour propose des places d'accueils chez une accueillante en milieu familial, domiciliée dans les communes du Réseau ARAJEL, soit Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.
- Les accueillantes en milieu familial sont au bénéfice d'une autorisation officielle de pratiquer l'accueil de jour, répondant aux exigences des autorités cantonales. Elles ont toutes suivies une formation spécifique afin d'obtenir leur autorisation. Cette dernière est délivrée par la commune de Puidoux, mandatée par les autres communes du Réseau ARAJEL. Les accueillantes en milieu familial sont engagées par la Fondation en faveur des familles du cercle de Saint-Saphorin.
- La structure de coordination, gérée par la coordinatrice, est l'intermédiaire entre les parents et les accueillantes. Elle est chargée du bon fonctionnement de cet accueil, notamment en visitant et accompagnant les accueillantes de manière régulière. Elle établit les contrats d'accueil et gère toute la partie administrative de l'accueil.
- Les conditions d'accès aux places d'accueil sont les mêmes que pour l'accueil collectif du Réseau, c'est-à-dire, le travail ou la formation des deux parents.



- Les enfants scolarisés peuvent être accueillis chez une accueillante :
 - - Le matin avant l'école
 - - Pendant la pause de midi
 - - L'après-midi après l'école
 - - Pour les 1P, également les lundi jeudi et vendredi après midi et le mercredi toute la journée
 - - Pour les 2P, le mardi après midi ainsi que le mercredi après midi
- Les accueillantes en milieu familial accompagne les enfants sur le chemin de l'école ou jusqu'à l'arrêt du bus scolaire et vont les rechercher au même endroit

L'accueil est prévu uniquement pendant les périodes scolaires cependant une demande peut être faite pour les vacances scolaires.

Pour terminer...

En Juillet : envoi du courrier d'enclassement de votre enfant

Informations de la soirée sur le site Internet de l'école:

www.epscl.ch



Merci
de votre
attention !

